

là le premier pas vers une étatisation complète des ressources pétrolières du Canada. Mais comment les libéraux voient-ils cette société nationale des pétroles? Ils ont déjà réduit son budget l'année dernière. Ils ont coupé les ailes de la société en réduisant nettement son budget si bien qu'elle ne jouera plus qu'un rôle très mineur dans le secteur pétrolier. Elle ne servira à rien.

Là où je veux en venir, madame l'Orateur, c'est que si les néo-démocrates proposent une idée et un nom, les libéraux reprendront le nom, mais pas nécessairement l'idée. En fait, ils ont l'habitude de faire exactement le contraire: ils gardent le nom et la propagande, mais ils sapent l'idée de départ. Voilà, à mon avis, ce qu'ils ont fait avec la Commission anti-inflation. Nous avons lancé cette idée et nous avons dit que la Commission pourrait notamment ordonner des baisses de prix dans certains secteurs de l'économie. Le ministre nous a reproché de négliger notre propre politique, mais il a oublié de préciser une chose: nous avons dit également que pour qu'une telle Commission soit efficace, c'est-à-dire qu'elle maintienne les prix moyennant un minimum de bureaucratie, il faudra bloquer un certain nombre de prix dans certains secteurs-clés de l'économie. Tout cela, David Lewis l'a dit au ministre au cours d'un de ses exposés et je l'ai dit moi-même par le passé. Je ne sais pas pourquoi le ministre a négligé de le mentionner. S'il ne l'a pas fait, c'est peut-être précisément parce que le gouvernement n'a ordonné de gel des prix dans aucun secteur. On compte entièrement sur le prétendu mécanisme de contrôle des bénéfices pour refréner les hausses de prix.

En ce qui concerne le contrôle des augmentations de prix, les libéraux se sont encore une fois approprié une idée du Nouveau Parti démocratique. Cette idée est que dans les secteurs-clés de l'économie, il faut bloquer les prix, en n'autorisant les sociétés à pratiquer que les augmentations qu'elles sont capables de justifier. Mais cette idée, les libéraux l'ont comprise à contre-sens. Suivant leur vieille habitude, ils l'ont privée d'effet en autorisant d'avance des augmentations de prix dans divers secteurs. C'est au pays, par la voix d'un organisme gouvernemental, qu'ils demandent de se justifier lorsqu'il voudra en annuler une. Au lieu de s'en prendre aux sociétés, ils vont accabler les particuliers. Voilà pourquoi il va falloir beaucoup plus de bureaucrates que notre idée initiale n'en exigeait. A notre avis, c'est sur les grosses sociétés, comme c'est le cas actuellement par exemple avec Bell Canada, qu'il faudrait mettre le fardeau de la preuve.

Nous estimons donc qu'en matière de prix la Commission n'atteindra pas les résultats escomptés, et qu'en matière de salaires les mesures proposées sont injustes. Le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) ont toujours déclaré jusqu'ici que, quelle que soit sa valeur propre, un tel programme ne pourrait réussir qu'avec l'appui d'un large secteur de la collectivité.

Dans son discours de vendredi, le ministre a parlé de l'appui généralement enthousiaste qu'aurait recueilli le programme. Je me demande bien ce qui lui permet d'affirmer pareille chose. Ce sera peut-être les conversations qu'il a eues avec les membres de sa famille, ou avec les membres du groupe libéral qui viennent de se rallier à cette idée. J'ai suivi l'émission «Cross Canada Check-up»,

Loi anti-inflation

lu la presse et participé à des programmes radiophoniques en ligne directe, mais je constate que le programme ne reçoit pas grand appui. Et cela, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées. Il est plein d'injustices. Il fourmille de conditions inapplicables autant qu'injustes. Je dis donc au ministre que ce programme ne remplit pas une des conditions préalables qu'il a lui-même fixées à sa réussite, c'est-à-dire l'appui populaire. S'il est une chose que l'on peut affirmer, c'est qu'en ce moment ce programme rencontre au Canada plus d'opposants que de sympathisants.

Cela veut dire que le ministre va devoir affronter des tas de difficultés. Rien ne permet de dire que ce programme sera bien accueilli, et d'ailleurs il ne comporte rien qui lui mérite cette faveur.

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Avant de donner la parole à l'honorable député de Drummond (M. Pinard), j'aimerais faire connaître à la Chambre les questions qui seront étudiées ce soir.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Le revenu national—Les soumissions pour un immeuble devant abriter un centre d'informatique à Winnipeg—Demande de précisions; l'honorable député de Victoria (M. McKinnon)—La défense nationale—La lutte contre l'inflation et le choix d'un avion patrouilleur à long rayon d'action; l'honorable député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—Les pénitenciers—Le projet de construction d'un établissement à Morna—L'opposition des habitants des environs.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE PRÉVOYANT LA RESTRICTION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES, DES PRIX, DES DIVIDENDES ET DES RÉMUNÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-73, tendant à restreindre les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.